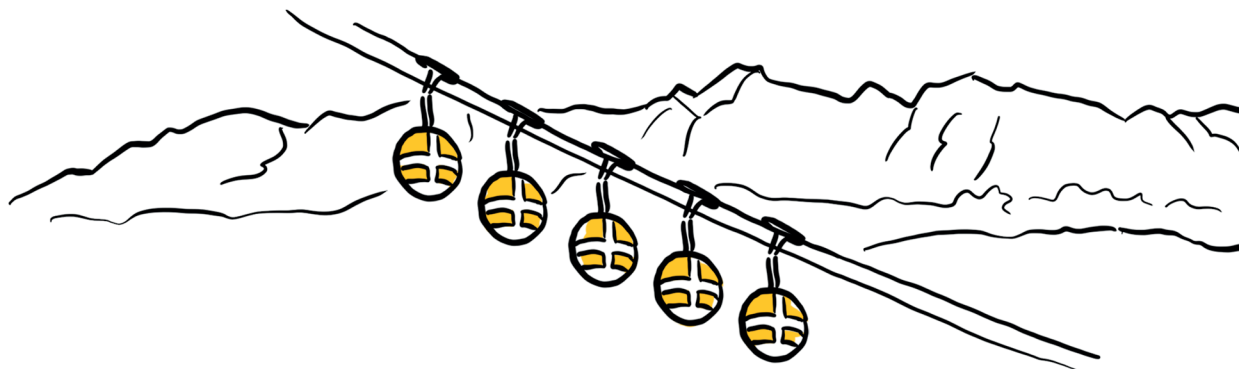




Déchets

là, on s'y met tous !



NOS DÉCHETS DEMAIN
2020 - 2030
SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**

UN PLAN D' ACTIONS PIONNIER EN FRANCE

La poubelle d'ordures ménagères réduite de moitié, deux tiers des déchets recyclés : tels sont les principaux objectifs pour notre territoire d'ici 2030 ! Au programme : tri et collecte des déchets alimentaires, facturation selon la quantité de déchets produits, contrôle renforcé de la qualité du tri... Autant de leviers innovants pour faire baisser significativement la quantité de déchets, un changement souhaité par tous !

MÉTROPOLE ET CITOYENS MOBILISÉS

La Métropole et de nombreux citoyens se sont emparés de la question des déchets pour élaborer, collectivement, ce nouveau plan d'actions. Chacun agira avec plus de responsabilité pour la gestion de ses déchets. La Métropole s'associera avec les citoyens pour gagner du terrain sur les déchets !



UNE NOUVELLE VISION DES DÉCHETS

Produire, consommer et jeter sans compter épuise les ressources naturelles et cause de nombreuses pollutions. Aspirer à une métropole durable, c'est mettre un coup de frein aux déchets d'une part, et les considérer, d'autre part, comme une ressource pour recréer de la matière première « seconde main » ou de l'énergie !

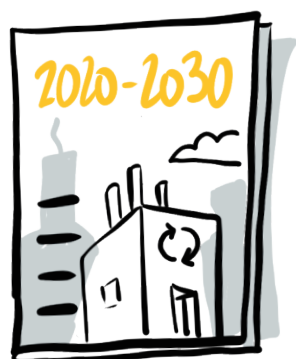


LES BÉNÉFICES

+ 25 000 TONNES/AN
DE MATIÈRES PREMIÈRES
ÉCONOMISÉES

- 29 % DE G.E.S./AN – GAZ À EFFET DE SERRE –
SOIT L'ÉQUIVALENT DES ÉMISSIONS ANNUELLES
D'UNE VILLE DE 7 000 HABITANTS

UN PLAN D' ACTIONS EN COHÉRENCE AVEC LES GRANDES ORIENTATIONS LOCALES ET NATIONALES



Au niveau national :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.
Objectif : 65 % des déchets valorisés en 2025.
- Les recommandations de la Cour des Comptes en faveur de la mise en place de la tarification incitative.
- Les orientations du projet de Directive Européenne sur l'Économie Circulaire.

À l'échelle du territoire :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Le projet de Schéma Directeur de l'Énergie.
- Le Plan Air Énergie Climat.
- Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets.

RÉDUIRE TOUJOURS PLUS SES DÉCHETS EN AMONT

Les poubelles débordent d'emballages et d'aliments gaspillés, autant de déchets qui pourraient être évités ! La Métropole prévoit de renforcer son action auprès des citoyens et des commerçants pour agir contre le gaspillage alimentaire, promouvoir l'achat en vrac, le verre consigné, et favoriser le réemploi des objets usagés.

MOINS DE DENRÉES ET D'EMBALLAGES À LA POUBELLE !

■ **Des pistes de consommation différentes**
Comment acheter dans les bonnes quantités ? Cuisiner les restes ? Acheter en vrac ? Autant de thèmes pour les futures formations à destination des habitants.

■ **Des commerces plus adaptés**
Les commerçants seront accompagnés pour mettre en place l'achat de produits en vrac et issus de circuits courts ainsi qu'un système de verre consigné.



■ La restauration collective concernée

L'action contre le gaspillage alimentaire menée aujourd'hui auprès de cinquante établissements scolaires va se déployer plus largement.



LE RÉFLEXE RECYCLERIE

Poste radio, vélo, étagère... Un grand nombre d'objets peuvent être réparés et réemployés plutôt que de finir à la déchèterie. Des recycleries vont ainsi être construites pour encourager le don d'objets.

1 HABITANT DE LA MÉTROPOLE JETTE EN MOYENNE 12 kg DE NOURRITURE PAR AN

1 BAGUETTE SUR 3 ET 1 SALADE SUR 2 FINISSENT À LA POUBELLE

DES BROyeurs DE DÉCHETS VERTS

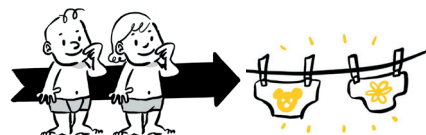
Les habitants pourront emprunter gratuitement dans leur mairie, un broyeur pour transformer leurs déchets verts en copeaux pour le paillage plutôt que de les amener en déchèterie.

STOP PUB, ENCORE UN EFFORT !

Aujourd'hui, seulement 1 boîte aux lettres sur 5 est dotée de l'autocollant stop pub. Le dispositif sera renforcé.

LES COUCHES LAVABLES EN STRUCTURES COLLECTIVES

Dans les deux premières années de sa vie, un bébé utilise une tonne de couches jetables. La Métropole va inciter les maternités et les structures de la petite enfance à utiliser les couches lavables, et accompagner si possible une activité de collecte et lavage des couches.



20 % DE DÉCHETS ÉVITÉS D'ICI À 2030 :

- 3 000 t/an de gaspillage alimentaire

- 15 000 t/an d'emballages et vieux papiers

- 1 000 t/an de bouteilles en verre via la consigne

- 1 000 t/an de couches jetables par la promotion des couches lavables

+ 5 000 t/an d'objets orientés vers le réemploi

+ 5 000 t/an de déchets verts compostés à domicile ou broyés (paillage)

➔ **BÉNÉFICE**
UNE ÉCONOMIE DE 100 €/AN/HABITANT



= 400 € / AN

UNE GRANDE AVANCÉE : LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vider son assiette dans la poubelle d'ordures ménagères, ce sera bientôt du passé ! On devra mettre de côté ses déchets alimentaires, épluchures, restes de repas etc., et les stocker dans un nouveau bac de tri spécial « déchets alimentaires » ou faire son propre compost. Représentant près d' 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères, cette matière organique collectée servira, demain, à produire du gaz et du compost pour l'agriculture locale.

DAVANTAGE DE COMPOSTAGE

Composter ses déchets alimentaires reste la solution la plus écologique et économique. La Métropole va renforcer son action d'accompagnement à la promotion du compostage individuel et collectif en copropriété, ainsi qu'au sein des établissements scolaires, des résidences pour personnes âgées, etc.



LE BAC « DÉCHETS ALIMENTAIRES »

Fourni par la Métropole, un nouveau bac dédié aux déchets alimentaires va côtoyer les bacs gris d'ordures ménagères et les bacs verts « Je trie ». Il sera collecté en porte-à-porte sur 92 % du territoire. Des points d'apport volontaire et le compostage à domicile compléteront le dispositif. Cette nouvelle poubelle permettra de réduire le nombre de bacs gris et la fréquence de collecte d'ordures ménagères.



DÉCHETS
ALIMENTAIRES,
DES SOLUTIONS
EFFICACES

Qu'est-ce que la méthanisation ?

De la peau de banane au biogaz



Les déchets alimentaires sont stockés dans une unité fermée. En l'absence d'oxygène, la réaction de décomposition de ces déchets produit du méthane qualifié de « biogaz ». Une fois traité, il rejoint le réseau de gaz naturel et pourra, par exemple, alimenter les camions de collecte des déchets.

18 000 t/an DE DÉCHETS
ALIMENTAIRES

14 000 t/an
des ménages

4 000 t/an
de la restauration



**Équivalent aux besoins en
énergie de 2 800 habitants**

LE TRI FACILITÉ... ET CONTRÔLÉ !

On observe encore trop d'erreurs de tri dans les bacs collectés : du verre dans la poubelle d'ordures ménagères, des restes de repas dans la poubelle « Je trie », etc. Afin de faciliter le geste de tri pour l'habitant, la Métropole a modernisé ses outils industriels en juin 2016 pour être en capacité de trier tous les emballages.

LE TRI : PLUS FACILE ET PLUS ACCESSIBLE

■ Verre et textile



+ 250 conteneurs
de verre



+ 350 conteneurs
de textile

Des nouveaux conteneurs seront installés dans les déchèteries et sur l'espace public afin de multiplier les points de dépôt pour les habitants.

■ Des déchèteries nouvelle génération

La Métropole comptera 21 déchèteries, dont 14 neuves ou rénovées, réservées aux particuliers. 4 sites spécialisés seront prévus pour les professionnels et 3 déchèteries mobiles pour les usagers éloignés.



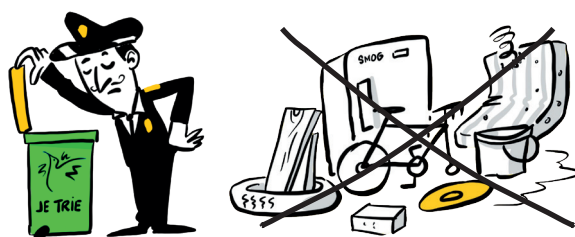
Des progrès à faire pour la poubelle « Je trie »

En 2016, les poubelles « Je trie » de la Métropole contenaient 39 % d'erreurs de tri ! Ces déchets auraient normalement dû être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères. Au lieu de cela, ils sont passés inutilement dans la chaîne de tri, ont pollué le reste du flux propre et ainsi généré un surcoût important.



POUBELLES MAL TRIÉES, SURCÔÛT À L'ARRIVÉE

Avant de vider un bac, l'agent chargé de la collecte contrôlera que le contenu est conforme aux consignes de tri. Un bac mal trié sera notifié via un boîtier numérique reliant le bac au contrat de son utilisateur et sera surfacturé.



UNE NOUVELLE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE NOUVELLE BRIGADE DE PROPRETÉ

La Métropole va mettre en place deux nouvelles entités dédiées aux déchets. Elles auront à charge :

- de contrôler la bonne application du règlement de collecte,
- de lutter contre les dépôts sauvages.



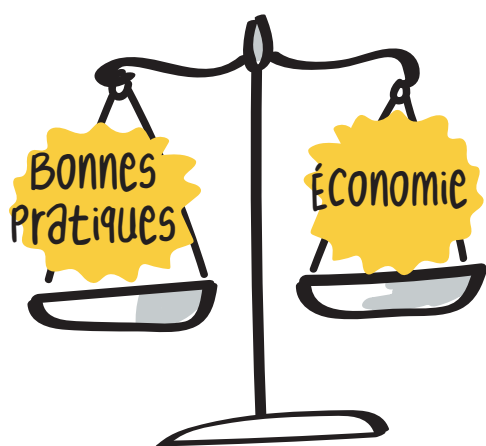
LE TRI, PLUS FACILE,
PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS !

LA FACTURATION EN FONCTION DE SA QUANTITÉ DE DÉCHETS

Jusque-là, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était dissociée de la quantité de déchets produits. À l'avenir, moins on produira de déchets, plus on triera, et moins on payera !

LA TARIFICATION INCITATIVE

Une facture en fonction de la quantité de déchets produits a pour objectif d'inciter chacun à freiner sa production de déchets en alliant pratique responsable et intérêt financier.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Les bacs seront identifiés à chaque collecte grâce à un système de puce. La facturation sera calculée en fonction du nombre de fois où le bac a été vidé dans l'année, ou en fonction du poids de déchets produits.

4 RAISONS D'INSTAURER LA TARIFICATION INCITATIVE

- La maîtrise des coûts pour les habitants et la collectivité
- La réduction des déchets et l'amélioration du tri
- L'application du principe « pollueur-payeur »
- Le respect des orientations de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

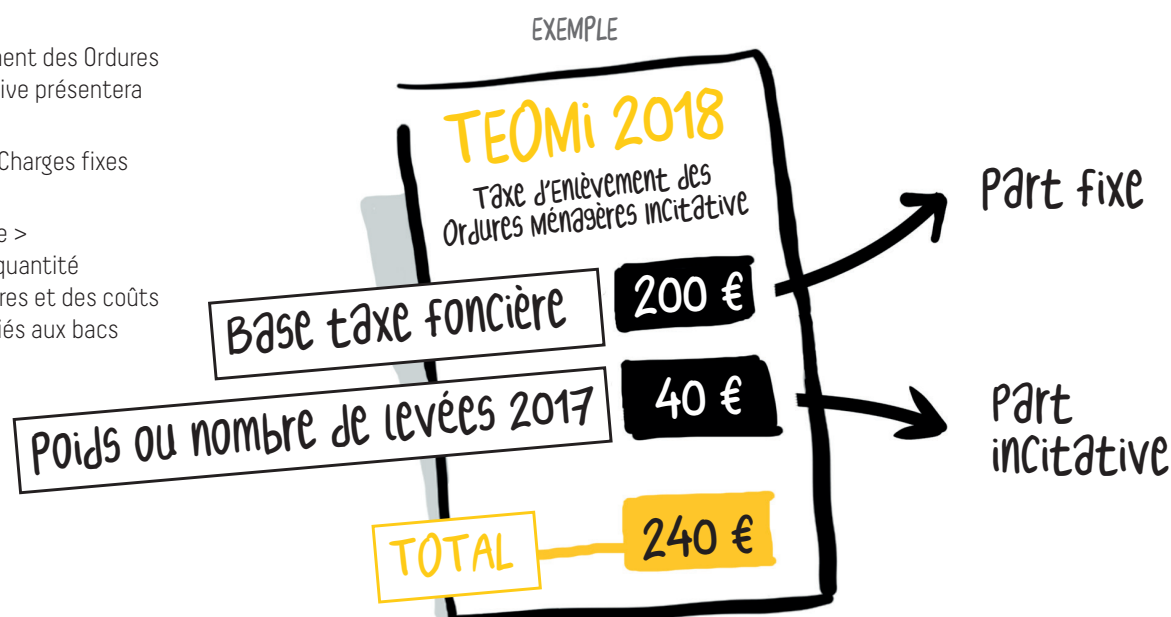
ZOOM SUR LA FEUILLE D'IMPÔT

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative présentera deux lignes :

- Une part fixe > Charges fixes de la Métropole

- Une part variable >

En fonction de la quantité d'ordures ménagères et des coûts supplémentaires liés aux bacs mal triés

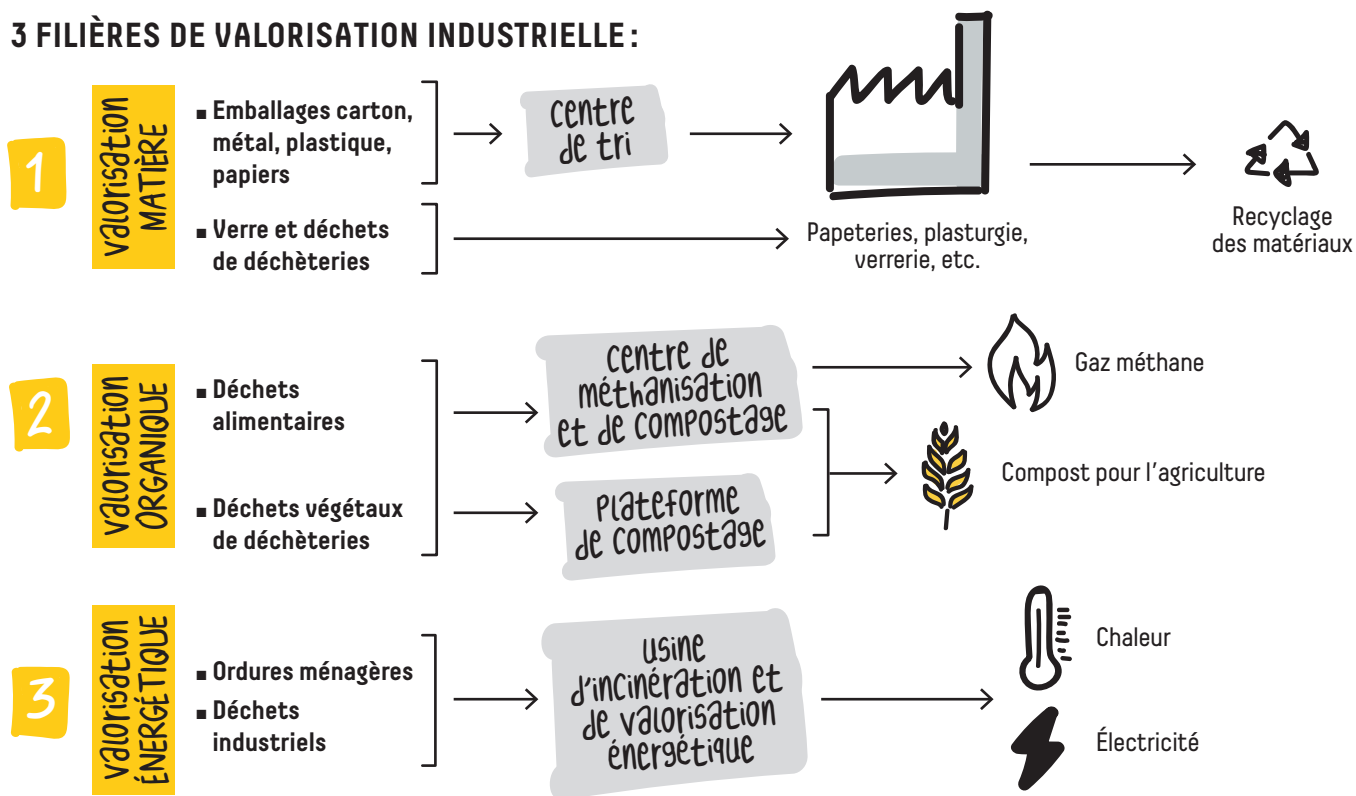


MOINS ON PRODUIT DE DÉCHETS, MOINS ON PAYE !

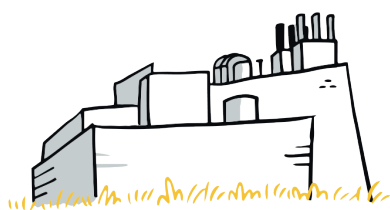
LES OUTILS INDUSTRIELS DE VALORISATION DES DÉCHETS MODERNISÉS ET MUTUALISÉS

Dans les dix ans à venir, les installations de traitement des déchets de la Métropole vont faire peau neuve. Le redimensionnement des outils industriels et le choix des technologies permettront de répondre aux nouveaux objectifs du Schéma Directeur Déchets.

3 FILIÈRES DE VALORISATION INDUSTRIELLE :



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION



■ Usine d'incinération et de valorisation énergétique

Avec la réduction de moitié de la poubelle d'ordures ménagères attendue par le Schéma Directeur Déchets, le volume de déchets à incinérer va diminuer ainsi que la chaleur produite. La capacité de cette unité prendra en compte la mutualisation avec les collectivités voisines pour optimiser son fonctionnement sur le bassin de vie Sud-Isère.

Les 3 lignes d'incinération de 8 t/h vont être remplacées par 2 lignes de 2 x 9 t/h. L'énergie produite couvrira les besoins en chaleur de 58 700 habitants, et de 6 600 habitants en électricité.

■ Centre de tri

Le nouveau centre de tri sera agrandi afin de valoriser encore plus de déchets recyclables et de répondre aux objectifs du Schéma Directeur Déchets sur un territoire élargi au Sud-Isère.

■ Le centre de méthanisation et de compostage de Murianette

Les futurs aménagements vont prendre en compte l'augmentation du flux de déchets alimentaires évaluée à 18 000 t par an.



"Ensemble, relevons le défi !"

Georges Oudjaoudi
Vice-président Prévention,
Collecte et Valorisation des déchets

en bref DE 2015 À 2030

- 50 %

ORDURES
MÉNAGÈRES

- 20 %

DÉCHETS
PRODUITS

+ 250

EMPLOIS
INDUITS

170 M€ investissement outils industriels
238,50 M€ investissement total

**JETER MOINS,
TRIER PLUS,
FAIRE FACE !**

ENSEMBLE AGISSONS sur **TOUS** les fronts



Grenoble-Alpes Métropole

3 rue Malakoff – CS 50053

38031 Grenoble cedex 01

0 800 500 027

contact.dechets@lametro.fr

lametro.fr



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**